
(2026-06-17)

Cet addenda fait partie des plans et devis originaux et devra être reconnu comme faisant partie intégrante des documents contractuels. Les travaux affectés par cet addenda se conformeront aux plans et devis originaux, aux conditions générales, aux conditions générales complémentaires et à tout addenda émis antérieurement s'il en est. Les soumissionnaires s'assureront que le coût des travaux affectés par les addendas est inclus dans le montant de la soumission.

CAHIER DES CHARGES – DEVIS:**Modification(s) :****Section 00021 Formulaires de soumission**

- L'entrée dans la Liste des Prix Séparés Inclus à la Soumissions de F-2 – Formulaire de soumission est remplacé par celui ici-bas :

Travaux (Arch, Mech & Elec) associés aux Equipments 21, 22, RT578, RT580

- Le paragraphe 2 de F-4 – Cautionnement de Soumission est remplacé par celui ici-bas :
 2. *L'ENTREPRENEUR dont la soumission a été acceptée, devra avoir été avisé de l'acceptation de sa soumission dans les 90 jours qui suivent la date limite fixée pour la remise des soumissions, autrement la présente obligation est nulle et de nul effet.*

DOCUMENTS EN ANNEXE

- UC Instructions pour la publication de l'appel d'offres sur invitation 3 pages

FIN DE L'ADDENDA No 01